

## D é c r e t

L'association des fidèles *Consacrées de Regnum Christi* a débuté le 8 décembre 1969, à partir d'un groupe de jeunes appartenant au mouvement *Regnum Christi*, fondé au Mexique en 1941 en même temps que l'Institut religieux clérical de droit pontifical *Congrégation des Légionnaires du Christ*. Jusqu'en 2012, les consacrées de *Regnum Christi* faisaient partie intégrante du Mouvement et dépendaient directement du supérieur général de l'Institut religieux susmentionné.

Dans le cadre de la reconfiguration des diverses composantes du mouvement *Regnum Christi*, à la suite de la visite apostolique à la *Congrégation des Légionnaires du Christ*, Son Éminence Révérendissime le cardinal Velasio De Paolis, délégué pontifical, a estimé souhaitable que la branche féminine de *Regnum Christi* entreprenne un chemin vers une autonomie de gouvernance pour discerner et réaliser leur vocation spécifique.

En mai 2012, après avoir consulté les membres de l'association, Son Éminence, le délégué pontifical a procédé à la nomination du premier gouvernement des *Consacrées de Regnum Christi*, en approuvant à la date du 12 décembre 2013 leur statut *ad experimentum*.

Enracinées dans l'amour personnel, réel et fidèle envers le Christ et animées par l'Esprit-Saint pour l'établissement du Royaume de Dieu, les consacrées de *Regnum Christi* désirent témoigner, au cœur de l'Église, de l'amour miséricordieux du Christ pour tous les hommes. À travers la vie fraternelle en commun, elles vivent dans le monde comme un signe des réalités futures, promouvant une nouvelle évangélisation.

Après une étude et une réflexion approfondies, au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire du 4 décembre 2017 au 3 janvier 2018, les consacrées de *Regnum Christi* sont parvenues à la conclusion de présenter au Saint-Siège une demande de reconnaissance en tant que Société de vie apostolique de droit pontifical, conformément au canon 731 § 2 du Code de droit canonique.

L'association étant présente dans de nombreux diocèses, l'actuel délégué pontifical, le P. Gianfranco Ghirlanda, S.J., a exprimé une opinion favorable en adressant

au siège apostolique une demande formelle pour que l'association soit reconnue en tant que Société de vie apostolique de droit pontifical.

Le 20 novembre 2018, Sa Sainteté le pape François, ayant écouté l'avis favorable de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et Société de vie apostolique, lors de l'audience accordée à Son Éminence Révérendissime le cardinal préfet et à son Excellence Révérendissime l'archevêque secrétaire, a daigné donner son consentement à la demande adressée par le Révérendissime délégué pontifical.

Par conséquent, cette Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique érige, par ce décret, l'association *Consacrées de Regnum Christi* en tant que Société de vie apostolique de droit pontifical, selon le canon 731 § 2 du Code de droit canonique et établit que, en tant que telle, elle soit reconnue par tous.

Les biens temporels, assignés à la Société sur la base de l'accord souscrit avec l'Institut religieux clérical *Congrégation des Légionnaires du Christ*, s'organisent en conformité avec les dispositions du droit tant universel que propre, et en conformité avec les normes civiles en vigueur.

Par ailleurs, ce dicastère approuve *ad experimentum* pour cinq années le texte des constitutions rédigé en espagnol, dont l'exemplaire est conservé dans ses archives.

Nonobstant toute disposition contraire.

Fait à Rome, le 25 novembre 2018

En la solennité de Jésus-Christ, Roi de l'Univers

*João Braz Card. de Aviz*

*Préfet*

*José Rodríguez Carballo,*

*Archevêque secrétaire*